

Traitement de l'eau : une installation conforme aux réglementations les plus récentes.

- La filtration est réalisée par deux colonnes doubles, constituées chacune par deux filtres à sable à lavage par retour d'eau scobliés.
- Caractéristiques : — surface filtrante : 19,54 m² ; — cadence de filtration : 0,5 m³/h/m² de plan d'eau ; — surface des plans d'eau : 580 m² ; — débit par m² de surface filtrante : 14,26 m³.

Chauffage et ventilation : sécurité, efficacité, économie

- 2 chaudières au fuel produisent de l'eau chaude à basse pression et température constante alimentant : — les batteries de production d'air chaud ; — les ballons de production d'eau chaude ; — l'échangeur pour le réchauffage de l'eau des bassins.
- caractéristiques pour une température extérieure de - 7 °C : halls bassins à + 27 °C ; — annexes à + 24 °C ; — eau des bassins à + 26 °C ; ■ degré hydrométrique de l'air compris entre 0,6 et 0,8, renouvellement en air neuf : 40 m³/h/m² de plan d'eau.
- Le hall bassins et les annexes sont chauffés grâce à une distribution périphérique d'air chaud par gaines et bouches de soufflage.
- La ventilation naturelle — 80 m² d'ouvrants dans le hall bassins — est complétée par 3 extracteurs de 6 000 m³/h et 2 de 2 000 m³/h.

Un équipement sportif complet

- L'équipement sportif, est conforme aux recommandations du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, et aux Sports et aux règlements de la Fédération Française de Natation et comprend entre autres : — 1 plongeur avec tremplin à 1 m ; — 6 échelles de bassin ; — ligne de nage, de virage dos, de faux départ ; — 8 plots de départ amovibles ; — le matériel de Water-Polo ; — 2 appareils d'apprentissage individuel ; — 3 appareils d'apprentissage collectif ; — le matériel de sécurité imposé par l'arrêté du 13 juin 1969.

Plomberie et sanitaires : qualité d'abord.

- Les appareils sanitaires sont de teinte blanche, la robinetterie de première qualité. L'installation comporte : 1 pédiluve ; 3 lavabos collectifs ; 1 lavabo individuel ; 1 seoir ; 2 urinoirs ; 2 W.-C. à la turque ; 4 W.-C. à l'anglaise ; 2 x 14 douches ; 6 robinets de puisage.
- L'alimentation est en : — eau froide pour les lavabos - eau mitigée pour le pédiluve et les douches - eau chaude et froide pour l'évier de l'infirmier.

Electricité : pour 75 kVA, une installation parfaite, conforme aux normes.

- L'éclairage est réalisé par : diffuseurs fluorescents éanches pour les annexes et les plages ; projecteurs à iode pour les plans d'eau - hublots éanches dans les locaux techniques.
- Les niveaux d'éclairage obtenus sont : 60 à 100 lux dans les locaux techniques ; — 100 lux dans les annexes - 150 lux pour le bassin d'apprentissage - 300 lux pour le bassin sportif.
- Aucun appareil n'est situé au-dessus des plans d'eau.
- La puissance totale installée - éclairage et alimentations force - est de 75 kVA.
- L'éclairage de sécurité et de panique, d'une autonomie supérieure à 1 heure, est conforme à l'arrêté du 27 mars 1969.
- Une liaison électrique relie entre eux tous les éléments conducteurs et aboutit à une prise de terre (conformité avec la norme C 15 100).

la piscine «albatros» est livrée "clés en mains"



Le projet ALBATROS existe également en 2 autres versions, ALBATROS 1000 et ALBATROS 1250



Présentation technique de la piscine "Albatros 1500" dans une brochure éditée par le GERPIAM (AN ; 19840036/145).

Référence du document reproduit :

- **Piscine "Albatros" 1500**, brochure de présentation de la piscine Albatros 1500, par GERPIAM, [vers 1970] (AN ; 19840036/145).

IVR32_20170205333NUCA

Auteur de l'illustration : Laurence Schlosser (reproduction)

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation